

Recueil des avis sur les projets École Ouverte

Une fois le projet validé dans Colibris par le porteur

Le dossier Colibris est au statut « En attente de l'avis du Directeur d'école/Chef d'établissement »		Le dossier Colibris est au statut « En cours d'instruction »
Enseignement public		Enseignement privé
1 ^{er} degré	2 nd degré	1 ^{er} et 2 nd degré
<p>Recueil de l'accord du directeur d'école :</p> <p> le directeur d'école reçoit une notification par mail* et porte son avis directement sur .</p> <p> Il peut demander des modifications au porteur de projet à qui il redonne la main sur le dossier. Celui-ci doit revalider son projet une fois modifié pour le soumettre à nouveau à l'avis du directeur d'école.</p>		<p>Recueil de l'accord du chef d'établissement :</p> <p> le chef d'établissement reçoit une notification par mail* et porte son avis directement sur .</p> <p> Il peut demander des modifications au porteur de projet à qui il redonne la main sur le dossier. Celui-ci doit revalider son projet une fois modifié pour le soumettre à nouveau à l'avis du chef d'établissement.</p>
Le dossier Colibris passe au statut « En attente de l'autorisation du Maire de la commune »		
<p>Recueil de l'accord du Maire :</p> <p> le porteur de projet l'édite à partir de Colibris en version papier ;</p> <p> la Mairie appose son avis et sa signature sur le document papier rendu au porteur de projet ;</p> <p> le porteur de projet téléverse le document signé par la Mairie sur .</p>		<p>Recueil de l'accord de la direction confessionnelle :</p> <p> la direction confessionnelle reçoit une notification par mail et porte son avis sur .</p>
Le dossier Colibris passe au statut « Instruction en cours auprès de l'administration »		
<p>Recueil de l'accord de l'IEN de circonscription :</p> <p> l'IEN reçoit une notification par mail* et porte son avis directement sur .</p>		
<p>Les projets ayant recueilli des avis favorables sont étudiés par les référents pédagogiques « École Ouverte » Ils peuvent demander des modifications au porteur de projet à qui ils redonnent la main sur le dossier.  Celui-ci devra revalider son projet une fois modifié pour le renvoyer aux référents pédagogiques avant que la commission de validation des projets l'étudie</p>		
<p> Le porteur de projet reçoit une notification par mail* indiquant la décision de la commission de validation des projets École Ouverte Le directeur d'école/d'établissement, l'IEN, le chef d'établissement est également informé par mail*</p>		